

AVIS APPEL OFFRES

Dossier d'instructions aux soumissionnaires

Référence : MA-MAR-MAR-2025-0174

Objet du marché : Analyse de marché et élaboration d'un plan d'affaires pour les services de premiers secours

Référence du marché : **Consultant Premiers Secours (BDR0174)**

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte; toute réserve donnera lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

CALENDRIER DE L'APPEL D'OFFRES	<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>
Date de publication	18 juillet 2025	
Date de soumission et question	18 août 2025	
Date limite pour adresser une demande d'éclaircissement au maître d'ouvrage	22 août 2025	12h00 (midi)
Date limite de remise des offres	2 septembre 2025	16h00
Commission d'évaluation technique interne	4 septembre 2025	
Commission d'appel d'offres	4 septembre 2025	
Mise en place du contrat	15 septembre 2025	

1. Procédure de passation de marché

- 1.1. Les achats sont traités via procédure compétitive, et ils sont effectués en appel public.
- 1.2. Les consultants doivent répondre aux qualifications requises et aux clauses administratives dans le dossier d'appel d'offres.
- 1.3. L'attribution du marché se fera à un seul consultant.
- 1.4. La Croix-Rouge française se réserve le droit de modifier, au moment de la conclusion du contrat, les résultats attendus et livrables.

2. Date limite de soumission et période de validité :

- 2.1. La date limite de soumission est le 2 septembre à 16h (Heure de Rabat).
- 2.2. En soumettant une offre, le soumissionnaire accorde une période de validité de 1 an renouvelable à ses offres à compter de la date limite de soumission.
- 2.3. Les prix pourront être révisés à la hausse, mais cette révision de prix devra être validée et acceptée au préalable par la Croix-Rouge française. La Croix-Rouge française se réserve le droit de négocier et de refuser d'acheter cette prestation chez le consultant si celui-ci ne répond pas aux attentes notamment en termes de capacité et qualification.

3. Coûts et propriété des offres

- 3.1. Les coûts sont supportés par les soumissionnaires pour la préparation et la présentation des demandes de devis et ne sont pas remboursables.
- 3.2. La Croix-Rouge française reste propriétaire de tous les devis reçus dans le cadre de cette demande de soumission. Par conséquent, les soumissionnaires n'ont pas le droit de récupérer leur offre.

4. Confidentialité et publication

- 4.1. Tous les éléments des documents de l'appel d'offre, autant qu'une offre soit soumise ou non, seront traités avec la plus grande confidentialité.
- 4.2. Cette prestation est payée dans le cadre de la coopération de la Croix Rouge française avec le Croissant-Rouge marocain. Conformément à la législation

Marocaine sur les marchés publics, les informations relatives à la passation du marché (nom de la société, type de produit, portée et durée du contrat) peuvent être rendues publiques, sauf indication contraire dans votre devis en expliquant le motif du refus.

4.3. Les autres partenaires du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent, sur leurs propres fonds, disposer de cet appel d'offres à leur discrétion.

Le vendeur accepte que les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ("CR/CR"), le Comité international de la Croix-Rouge ("CICR") et d'autres organisations humanitaires puissent bénéficier des conditions du présent contrat. Le Comité international de la Croix-Rouge ("CICR") ainsi que d'autres organisations humanitaires peuvent bénéficier des conditions du présent accord. Le vendeur s'engage à ce qu'aucun membre de la CR/RC ne paie moins que le prix de l'accord-cadre pour le même produit. Si, pour une raison quelconque, une telle situation se produit, le vendeur remboursera à l'acheteur la différence avec une pénalité de 10 % de la valeur des bons de commande en question. Toute violation de cette clause peut être considérée comme une violation substantielle entraînant la résiliation immédiate de l'accord.

5. Contenu des offres et des offres alternatives

5.1. Toutes les offres présentées doivent respecter les exigences du dossier d'appel d'offres et doivent comprendre ce qui suit :

- Toutes les pages du présent document (13 en incluant les annexes) et de votre offre, cachetés et signés. Offre financière avec spécifications des services inclus, conditions de paiement.
- Une proposition technique (max. 5 pages) présentant l'approche, la méthodologie et un calendrier indicatif.
- Une proposition financière (en MAD ou EUR). Le budget doit couvrir tous les coûts liés aux 3 phases. Le prix indiqué pour la prestation doit être marqué « ferme, global, forfaitaire et définitif ».

- Les CVs (max. 3-4 pages par personne) des membres clés.
- 2 exemples de travaux similaires (ex. : études de marché, plans marketing, plans d'affaires, analyses concurrentielles).
- Documents juridiques de l'entreprise (inscription au Registre du commerce, attestation fiscale de moins de six mois.
- « Auto-déclaration du soumissionnaire ANNEXE 2 » et « DD Check ANNEXE 3 » (Les deux dernières pages de ce document) rempli, signé et cacheté.

6. Offre Financière

6.1. Une proposition financière (en MAD ou EUR). Le budget doit couvrir tous les coûts liés aux 3 phases. Le prix indiqué pour la prestation doit être marqué « ferme, global, forfaitaire et définitif ».

6.2. Les prix unitaires des prestations décrites dans l'offre du prestataire, comprennent toutes les charges, frais, et taxes applicables aux prestations.

6.3. Indiquer les options et conditions de modifications, annulations et remboursements des prestations au sein du devis émis.

6.4. Procéder à la commande en cas de validation du devis par la CRF. A modifier en fonction de vos besoins

6.5. Le devis doit inclure la TVA.

6.6. Tous les prix sont en MAD ou en EUR.

7. Présentation du devis et communication ultérieure

7.1. Tous les devis, y compris les annexes et les pièces justificatives et le présent document, peuvent être soumis :

- Soit par e-mail aux deux adresses impérativement:

mohamed.bendali@mrccs.org.ma & firstaid-maroc.frc@croix-rouge.fr

- Soit en personne au bureau du Croissant-Rouge marocain à Marrakech à l'attention de. Mr. Taoufiq Rara ou Mr. Alexis Tissier sous enveloppe cachetée et scellée.
- Dans les deux cas, un justificatif de dépôt sera envoyé.

7.2. Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements par écrit à l'adresse mail susmentionnée, au plus tard le 22 août avant midi (heure de Rabat). Passé cette date, aucun éclaircissement supplémentaire ne sera fourni.

7.3. La Croix-Rouge française se réserve le droit de poursuivre la communication après la présentation des devis via une combinaison de supports (par exemple, courrier, email, téléphone).

8. Évaluation et attribution du contrat

8.1. La décision d'attribution du marché sera basée sur le prix, la qualité correspondante aux spécifications demandées, et le délai de livraison. En cas d'égalité des prix, l'offre correspondant aux spécifications demandées et avec les meilleures conditions de livraison sera acceptée. Le score attribué à chaque critère est soit:

0=mauvais 1=acceptable 2=bon 4=très bon

8.2. En cas de procédure concurrentielle, la Croix-Rouge française se réserve le droit d'attribuer un contrat basé sur la première offre non négociée.

8.3. La Croix-Rouge française a le droit de demander des solutions de remplacement pour les propositions techniques jugées non conformes aux exigences spécifiques (sans modifier le prix proposé pour cette prestation).

8.4. La Croix-Rouge française peut, sans y être tenu de le faire, demander individuellement à chaque soumissionnaire des éclaircissements sur son devis, notamment des prestations, la ventilation des prix, etc. dans un délai raisonnable à fixer par le comité d'évaluation.

9. Termes du contrat

9.1. L'attribution donnera lieu à un contrat de consultance, le contrat prendra effet à sa date de signature par les Parties, et restera en vigueur pendant la durée du contrat. Il pourra être renouvelé par voie d'avenant signé par les Parties.

9.2. Toute obligation qui, expressément ou de par sa nature, doit demeurer en vigueur après l'expiration ou la résiliation du Contrat, continuera à produire ses effets selon son terme propre.

10. Conditions de livraison et de paiement

10.1. La confirmation de la commande intervient avec la communication par email au Prestataire par la CRF avec la signature du contrat de prestation à date.

10.2. Le Paiement sera effectué par virement bancaire local, sur facture seulement, au maximum 30 jours après réception de la facture. Les factures d'avoir émanant du Fournisseur au profit de la CRF seront payées sur le champ.

10.3. La facture est établie au nom de :

CROISSANT-ROUGE MAROCAIN-CRF
C/O CROISSANT ROUGE MAROCAIN DE LA REGION MARRAKECH SAFI,
ABUAB GUELIZ, MARRAKECH

1.1. Les factures devront contenir le lieu de livraison et le numéro de référence du présent dossier : **MA-MAR-MAR-2025-0174**

11. Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation de l'appel d'offres, les soumissionnaires seront avertis de l'annulation par la Croix-Rouge française. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant qu'aucune enveloppe extérieure d'un soumissionnaire n'ait été ouverte, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut non-exhaustivement intervenir dans les cas suivants:

- Lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsque aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse.

- Lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés.
- Lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet.
- Lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles.
- Lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence loyale.

12. Auto-Déclaration

Le signataire de la « déclaration de conformité » ci-jointe (voir annexe 2) garantit que :

- a) Il n'y a pas de motifs d'exclusion mentionnés dans les lignes directrices de l'UE 2014/24 / UE, Art. 57, paragraphe 1.
- b) Le soumissionnaire répond aux exigences de la Croix-Rouge française en matière de bonne gouvernance, de responsabilité environnementale et sociale.
- c) Le soumissionnaire accepte de participer aux contrôles et audits.

Lieu/Date

Signature, Cachet

Annexe 2 – Détail du cahier des charges

Projet / Service / Département	Développer la formation aux premiers secours au sein du Croissant-Rouge marocain
Objectif de la mission	Consultation pour l'analyse de marché et le développement d'un plan d'affaires pour les services de premiers secours, Croissant Rouge Marocain (CRM)
Lieu de la mission	Maroc : Marrakech- SAFI, régions du Grand Casablanca
Date de début souhaitée	15/09/2025
Date de fin souhaitée	24/11/2025
Date limite pour les produits à livrer	30/11/2025
Durée de la mission	9 -10 semaines

1. Introduction

1.1. Contexte de la mission de consultance

Le Croissant-Rouge Marocain (CRM), avec le soutien de ses partenaires, cherche à renforcer son rôle en tant que prestataire leader de services de Premiers Secours (PS) dans tout le pays. Dans un contexte où les accidents sur le lieu de travail représentent environ 10 % des blessures professionnelles chaque année (selon les données disponibles du Ministère marocain du Travail) et où la demande croissante de formation en PS dans les écoles et les espaces publics reste une préoccupation majeure de santé publique, le CRM cherche à combler les lacunes en matière d'accessibilité, de qualité et de présence sur le marché.

Face à une concurrence croissante de la part de prestataires privés, le CRM s'engage à s'imposer comme acteur clé dans le domaine des services de PS au Maroc et à améliorer la pertinence, l'accessibilité et la durabilité de ses services de PS.

Dans le cadre de sa vision stratégique, soutenue par la Croix-Rouge française (CRF), le CRM lance cette mission de consultance afin de réaliser une analyse de marché solide et d'élaborer un plan d'affaires stratégique et évolutif pour atteindre une position de leader sur le marché des services de PS, tout en renforçant sa mission humanitaire. Cette mission appuiera le Département des Premiers Secours du CRM dans la réalisation d'une étude de marché approfondie et dans la conception d'un plan d'affaires et de marketing pour les services de PS dans les branches prioritaires : Marrakech-Safi, les régions du Grand Casablanca.

1.2. Présentation du programme / de la délégation

À la suite du séisme de septembre 2023 au Maroc, le Croissant-Rouge Marocain (CRM) a identifié les Premiers Secours (PS) comme une priorité majeure pour la préparation et la réponse communautaires. Dans ce contexte, le CRM a lancé un effort stratégique pour renforcer ses programmes de formation en PS, ses ressources et ses capacités de sensibilisation aux niveaux national et régional.

Cette initiative est soutenue par la Délégation de la Croix-Rouge française (CRF) au Maroc, qui accompagne le CRM dans :

- Le renforcement de son cadre institutionnel en matière de PS,
- L'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des outils et matériels de formation,
- Le renforcement de la reconnaissance du CRM en tant que prestataire de référence en PS au Maroc,
- L'exploration de modèles économiques durables pour soutenir le développement des services.

La présente consultation s'inscrit dans ce cadre de soutien plus large. Elle vise à fournir les bases factuelles et les orientations stratégiques nécessaires au CRM pour développer et professionnaliser ses services de Premiers Secours dans un paysage national compétitif et en pleine évolution.

2.Objectif général de la mission de consultance

L'objectif général est de réaliser une analyse de marché complète afin de mieux comprendre le marché des Premiers Secours au Maroc (état actuel, opportunités, clients, concurrents, etc.) et d'élaborer un plan d'affaires et de marketing stratégique et évolutif afin d'établir le CRM comme le principal prestataire de Premiers Secours à l'échelle nationale.

3.Objectif(s) spécifique(s) de la mission de consultance

Analyser l'offre et la demande actuelles en matière de formation et de services de Premiers Secours dans les régions cibles, en tenant compte des disparités urbaines-rurales.

Cartographier le cadre juridique et réglementaire relatif aux Premiers Secours sur les lieux de travail (ex. Code du travail, article 231-1), dans les écoles (ex. : règlements de sécurité dans l'enseignement), et lors des événements publics (ex. : directives de la Protection Civile).

Identifier les besoins et préférences des consommateurs, y compris les types de formation préférés, les formats de prestation, et la disposition à payer parmi les principaux publics cibles (ex. : entreprises, écoles, communautés).

Définir le marché des Premiers Secours au Maroc et se concentrer sur l'évaluation de la concurrence et des prestataires de formation existants dans les régions de Marrakech-Safi et du Grand Casablanca.

Réaliser une analyse SWOT des services de Premiers Secours du CRM, en mettant en évidence les capacités internes et les opportunités/menaces externes.

Développer des connaissances sur les habitudes de consommation des médias et les canaux de communication préférés des publics cibles.

- Concevoir une stratégie complète d'affaires et de marketing pour le CRM, incluant :
 - Positionnement stratégique et segmentation des publics cibles.
 - Modèles de prestation de services évolutifs pour une extension vers d'autres régions.
 - Besoins en ressources et en partenariats (ex. : entreprises privées, agences gouvernementales, etc.)
 - Durabilité opérationnelle et financière, y compris des modèles de recouvrement des coûts et une intégration avec le plan de financement et d'investissement pour soutenir le leadership sur le marché.
 - Stratégies de fidélisation et de rétention de la clientèle.

4.Méthodologie de la consultance

Le consultant devra réaliser les tâches suivantes :

1. Revue documentaires

- Examiner les documents internes existants du CRM (ex. : stratégie du CRM, plan d'action Premiers Secours, enregistrements de formations, accords de partenariat liés aux PS ou à la formation).
- Analyser la législation nationale (ex. : Code du travail, lois de sécurité dans l'éducation) et les normes internationales pertinentes (ex. : directives de l'IFRC/GFARC en matière de PS).
- Comparer le contenu et les modalités de formation du CRM avec ceux des concurrents dans les régions de Marrakech-Safi et du Grand Casablanca afin d'identifier les lacunes et les bonnes pratiques.

2. Recherche sur le terrain dans les branches cibles

- Mener 20 à 30 entretiens avec des informateurs clés et/ou des groupes de discussion avec :
 - I. Personnel, volontaires et formateurs du CRM
 - II. Autorités locales (Ministères de la Santé, de l'Éducation, de la Protection Civile)
 - III. Représentants du secteur privé (ex. : responsables RH/HSE)
 - IV. Organisations communautaires
- Enquêter auprès d'au moins 100 répondants (ex. : entreprises, écoles, membres de la communauté) dans les deux régions pour évaluer les besoins en formation PS et la disposition à payer.
- (NB : les entretiens à distance (ex. : via Zoom) sont autorisés (sans dépasser 50 %) pour optimiser le temps et les coûts)
- Inclure des modules spécifiques pour les clients existants (fidèles) et un exercice de client mystère auprès de prestataires privés de PS.

3. Analyse du marché et des concurrents

- Identifier les prestataires de formation PS au Maroc (en particulier dans les régions de Marrakech-Safi et du Grand Casablanca), analyser leurs prix, leurs offres de services, leurs méthodes de prestation, leur réputation, leur part de marché, et les certifications spécifiques (ex. : accréditations reconnues au niveau international ou national) qui renforcent leur légitimité dans la prestation des services de PS, afin de développer des stratégies permettant au CRM de surpasser ses concurrents.
- Évaluer les lacunes et opportunités du marché, en particulier dans les lieux de travail, les écoles et les événements publics.
- Évaluer les canaux de marketing et le niveau de notoriété des services de PS du CRM.

4. Analyse SWOT

- Cartographier les capacités internes et les faiblesses du CRM en matière de prestation de PS (notamment dans le domaine commercial des PS), ainsi que les opportunités et menaces externes sur le marché.

5. Plan d'affaires et de marketing

Élaborer un plan adapté et évolutif incluant :

- Objectifs stratégiques et opérationnels pour l'expansion des services PS dans les régions de Marrakech-Safi, du Grand Casablanca, et potentiellement à l'échelle nationale.
- Stratégies de marketing et de communication, exploitant les canaux numériques (ex. : réseaux sociaux, site web du CRM), la sensibilisation communautaire, et une campagne de branding, y compris un modèle de plan marketing annuel mettant en avant les événements clés (ex. : Journée mondiale des Premiers Secours, campagnes nationales de santé/sécurité, événements nationaux majeurs) pour renforcer la réputation du CRM comme principal prestataire de PS.
- Recommandations sur les forfaits de services et les tarifs fondées sur l'analyse de marché.
- Projections financières sur 3 à 5 ans (ex. : revenus, coûts, analyse du seuil de rentabilité).
- Opportunités de partenariat avec des entreprises privées (ex. : programmes RSE), des agences gouvernementales (ex. : Ministère de la Santé) et des ONG pour un co-financement ou une prestation conjointe des services.

- Stratégies d'acquisition et de fidélisation des clients.

5. Résultats attendus et livrables

1. **Rapport de démarrage** (max. 10 pages) : Méthodologie, outils de collecte de données et plan de travail (dans les 10 jours suivant le début du contrat).
2. **Projet d'étude de marché** (20–30 pages) : Analyse des résultats, incluant une analyse SWOT autonome, une cartographie des parties prenantes, la taille du marché, les tendances d'évolution, les secteurs économiques clés, les certifications des concurrents (ex. : IFRC, ISO, accréditations marocaines), et le positionnement concurrentiel afin d'établir le CRM comme le principal prestataire de PS à Marrakech-Safi et dans le Grand Casablanca.
3. **Projet de plan d'affaires et de marketing** (15–20 pages) : Parties stratégiques et opérationnelles, incluant les projections financières et les recommandations de partenariat.
4. **Atelier de validation** – Événement d'une journée avec présentation (diapositives) des résultats à la direction du CRM, aux responsables des branches de Marrakech-Safi et du Grand Casablanca, et aux partenaires.
5. **Rapport final** (30–40 pages) : Intégrant les retours reçus, avec un résumé exécutif, des annexes et les outils de collecte de données.

6. Organisation de la mission et calendrier

6.1. Phases de mission et chronologie estimée

La consultance durera de 10 à 12 semaines, à partir du [ex. : 15 septembre 2025, ou à confirmer].

Phase	Livrable	Chronologie estimée
Phase 1	Rapport de démarrage	Semaine 2
Phase 2	Recherche de terrain	Semaines 3-5
Phase 3	Analyse des données & brouillons de rapports	Semaines 6-8
Phase 4	Atelier de validation et rapport final	Semaines 9-10

6.2. Localisation

La consultance comportera à la fois du travail à distance (bureau) et des visites de terrain dans les villes suivantes : régions de Marrakech-Safi et du Grand Casablanca.

Des entretiens à distance sont autorisés dans la mesure du possible pour optimiser le temps et les coûts. Le CRM facilitera les présentations aux branches locales.

7. Traitement des candidatures

7.1. Profil du/des consultant(s)

Qualifications requises :

- Expérience avérée en recherche de marché, planification d'affaires ou développement d'entreprises sociales.
- Connaissance démontrée de la formation en PS, des systèmes de santé ou des services humanitaires.
- Compréhension approfondie du contexte socio-économique du Maroc, y compris les disparités urbain-rural, et du cadre réglementaire (ex. : Code du travail).
- Maîtrise des analyses quantitatives (ex. : conception de sondages, modélisation financière).
- Capacité à livrer des rapports stratégiques exploitables.

- Connaissance des thématiques transversales à prendre en compte pour garantir la qualité des activités : genre et approche inclusive.
- Expérience dans le pays et la région considérée serait un plus.
- Excellentes compétences en communication et en animation en français et en arabe (anglais est un atout)..

Souhaitable :

- Expérience avec le Mouvement Croix-Rouge / Croissant-Rouge ou des organisations similaires.
- Le consultant peut proposer une équipe, incluant des rôles tels que chercheur de marché, spécialiste PS, ou analyste de données, avec CVs clairs pour chaque membre..

7.2. Clauses administratives

Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit fournir une preuve de régularité de son activité économique (documents fiscaux, immatriculation, enregistrement en tant que travailleur indépendant, selon le pays de référence dans lequel le soumissionnaire est établi).

Le prestataire de services est seul responsable de fournir la logistique, le matériel, les transports et les ressources humaines nécessaires à la réalisation de la mission.

Le prestataire est responsable de garantir la sécurité des consultants qu'il envoie en mission.

7.3. Manifestation d'intérêt

Les consultants intéressés doivent soumettre :

- Une proposition technique (max. 5 pages) présentant l'approche, la méthodologie et un calendrier indicatif.
- Une proposition financière (en MAD ou EUR). Le budget doit couvrir tous les coûts liés aux 3 phases. Le prix indiqué pour la prestation doit être marqué « ferme, global, forfaitaire et définitif ».
- Les CVs (max. 3-4 pages par personne) des membres clés.
- 2 exemples de travaux similaires (ex. : études de marché, plans marketing, plans d'affaires, analyses concurrentielles).

Calendrier et disponibilité

Les candidatures seront évaluées sur la base de l'expertise technique (40 %), de l'expérience pertinente (30 %), de la proposition financière (20 %) et de la disponibilité (10 %). Les candidatures doivent être envoyées à ;

mohamed.bendali@mracs.org.ma

firstaid-maroc.frc@croix-rouge.fr

Date limite : 2 septembre 2025

Lieu/Date

Signature, Cachet

Annexe 2 - Déclaration de Conformité

Selon les procédures de passation des marchés pour les actions humanitaires

Le candidat

Nom / compagnie

Adresse

Représenté(e) par

Nom du
représentant

Adresse

Assure par l'honneur **qu'aucun** des points suivants ne s'applique :

- a) Le candidat ou l'entreprise est en faillite ou en liquidation judiciaire, il/elle fait administrer ses affaires par les tribunaux, il/elle a conclu un arrangement avec ses créanciers, il/elle a suspendu ses activités commerciales, il/elle fait l'objet de poursuites à cet égard ou il/elle se trouve dans une situation analogue une procédure similaire prévue par la législation ou la réglementation nationale.
- b) Le candidat a été condamné pour une infraction liée à sa conduite professionnelle par un jugement ayant autorité de chose jugée.
- c) Le candidat a commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier.
- d) Le candidat a manqué aux obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement des impôts conformément aux dispositions légales du pays dans lequel il est établi, à celles du pays de l'organisation contractante ou à celles du pays où le contrat doit être exécuté.
- e) Le candidat a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale préjudiciable à la Croix-Rouge française ou aux intérêts financiers de l'Union Européenne.
- f) Le candidat a été déclaré en rupture de contrat grave pour non-respect des obligations contractuelles en vertu d'une autre procédure de passation de marché ou d'une procédure d'octroi de subvention financée par le budget de la Croix-Rouge française ou de l'Union Européenne.

Annexe 2 - Déclaration de Conformité (suite)

Le contractant doit respecter la législation environnementale applicable dans le pays où les services doivent être rendus et les normes fondamentales du travail internationalement reconnues, par ex. les normes fondamentales du travail de l'OIT, les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, l'élimination du travail forcé et obligatoire, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession et l'abolition du travail des enfants.

Le candidat garantit également l'accès aux fichiers et documents financiers et comptables pertinents ainsi qu'à d'autres informations relatives au projet et aux données d'enregistrement des sociétés aux fins de contrôle financier et d'audit ou de tests de diligence raisonnable réalisés par :

- La Commission Européenne
- Le Bureau européen de lutte antifraude (OLAF)
- Cour des comptes européenne
- Comptables agréés, commissaires aux comptes mandatés par la Croix-Rouge française ou donateur concerné.

En outre, il confirme travailler avec les parties mentionnées ci-dessus lorsque contracté directement. Le refus de partager les données et documents demandés peut entraîner la disqualification des appels d'offres et l'annulation des contrats fermés.

Lieu/Date

Signature, Cachet

Annexe 3: DDCHECK - Informations complémentaires sur le fournisseur.

Informations requises pour le contrôle de diligence raisonnable (contrôle de réputation)

Nom de l'entreprise : (en alphabet latin)	
Ajoutez d'une copie de l'enregistrement de la société	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Existe-t-il d'autres noms commerciaux de l'entreprise ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, ils s'appellent:
Le propriétaire détient-il d'autres entreprises à l'intérieur ou à l'extérieur du Maroc ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, ils sont:
Y a-t-il des filiales/succursales de l'entreprise ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, il y a :
Y a-t-il des actionnaires ou d'autres tiers impliqués dans la société ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, ils sont:
Nom complet du propriétaire de l'entreprise (en alphabet latin)	
Lieu et date de naissance du propriétaire de la société	
Ajoutez d'une copie du passeport ou d'une autre pièce d'identité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Y a-t-il une activité de fusion ou d'acquisition prévue ou en cours de l'entreprise ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, avec l'entreprise suivante :

Je confirme par la présente que les informations ci-dessus sont correctes et remplies au mieux de mes capacités. J'informerai immédiatement le Croissant-Rouge marocain ou la Croix-Rouge française si des informations changent pendant la durée du contrat.

Lieu et Date de signature du propriétaire de l'entreprise:

Clauses déontologiques

Pendant la durée du marché, le fournisseur et son personnel s'engagent à respecter les droits fondamentaux, la dignité humaine et notamment les règles internationales du droit du travail de l'Organisation Internationale du Travail en matière sociale, d'hygiène et de sécurité. Ils s'engagent aussi à ne pas enfreindre les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire.

Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à conclure des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le jury ou l'Autorité contractante au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre et peut l'exposer à des sanctions administratives.

Sauf autorisation préalable et écrite de l'Autorité contractante, le fournisseur et son personnel ou toute autre société à laquelle le fournisseur est associé ou lié, n'ont pas qualité, même à titre accessoire ou de sous-traitance, pour exécuter d'autres services, réaliser des travaux ou livrer des fournitures pour le projet. Cette interdiction est également applicable, le cas échéant, aux autres projets pour lesquels le fournisseur, en raison de la nature du marché, pourrait se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts.

Lors de la remise de sa candidature ou de son offre, le candidat ou le soumissionnaire est tenu de déclarer, d'une part, qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel et, d'autre part, qu'il n'a aucun lien spécifique avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet. Si, durant l'exécution du marché, une telle situation se produisait, le fournisseur aurait l'obligation d'en informer immédiatement l'Autorité contractante.

Le fournisseur doit agir en toute occasion avec impartialité et comme un conseiller loyal, conformément au code de déontologie de sa profession. Il s'abstient de faire des déclarations publiques concernant le projet ou les services sans l'approbation préalable de l'Autorité contractante. Il n'engage l'Autorité contractante d'aucune manière sans son consentement préalable et écrit.

La rémunération du fournisseur au titre du marché constitue sa seule rémunération dans le cadre du marché. Le fournisseur et son personnel doivent s'abstenir d'exercer toute activité ou de recevoir tout avantage qui soit en conflit avec leurs obligations envers l'Autorité contractante.

Le fournisseur et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du marché et après son achèvement. Tous les rapports et documents reçus ou établis par le fournisseur dans le cadre de l'exécution du marché sont confidentiels.

L'utilisation par les parties contractantes de tout rapport ou document établi, reçu ou remis au cours de l'exécution du contrat est régie par le contrat.

Le fournisseur s'abstient de toute relation susceptible de compromettre son indépendance ou celle de son personnel. Si le fournisseur perd son indépendance, l'Autorité contractante peut, pour tout préjudice qu'elle aurait subi de ce fait, résilier le marché sans mise en demeure préalable et sans que le fournisseur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité de rupture.

La Croix-Rouge française se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le financement des projets si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à toute étape de la procédure de passation de marché et si l'Autorité contractante ne prend pas toutes les mesures appropriées pour remédier à cette situation. Au sens de la présente disposition, on entend par pratique de corruption toute proposition visant à donner, ou tout consentement à offrir, à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou au marché conclu avec l'Autorité contractante.

Toute offre sera rejetée ou tout contrat annulé dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du contrat ou son exécution aura donné lieu au versement de frais commerciaux extraordinaires.

Les frais commerciaux extraordinaires concernent toute commission non mentionnée au marché principal ou qui ne résulte pas d'un contrat en bonne et due forme faisant référence à ce marché, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, toute commission versée à un paradis fiscal,

toute commission versée à un destinataire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société écran.

Le fournisseur s'engage à fournir à la Croix-Rouge française, à sa demande, toutes pièces justificatives sur les conditions d'exécution du contrat. La Croix-Rouge française pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'elle estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux extraordinaires.

Les fournisseurs convaincus de financement de frais commerciaux extraordinaires sur des projets financés par la Croix-Rouge française s'exposent, en fonction de la gravité des faits constatés, à la résiliation du contrat, voire à l'exclusion définitive des marchés Croix-Rouge française.

Le non-respect d'une ou plusieurs de ces clauses déontologiques peut entraîner l'exclusion du candidat ou du soumissionnaire (ou du fournisseur) d'autres marchés Croix-Rouge française et l'exposer à des sanctions. La personne ou la société concernée doit en être informée par écrit.